

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

**EXTRAIT
DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL DE COMMUNAUTE**

**Séance du 22 avril 2005
(convocation du 11 avril 2005)**

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Deux Avril Deux Mil Cinq à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain ROUSSET, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. ROUSSET Alain, M. MARTIN Hugues, M. HOUDEBERT Henri, M. BOBET Patrick, M. BRON Jean-Charles, M. BROQUA Michel, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Alain, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DAVID Alain, M. DUCASSOU Dominique, Mme EYSSAUTIER Odette, Mme FAYET Véronique, M. FELTESSE Vincent, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, Mme LACUEY Conchita, M. MERCIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, M. BANAYAN Alexis, M. BANNEL Jean-Didier, M. BAUDRY Claude, M. BELIN Bernard, M. BELLOC Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, Mme BRACQ Mireille, M. BREILLAT Jacques, Mme BRUNET Françoise, M. CANOVAS Bruno, Mme CARLE DE LA FAILLE Marie Claude, M. CARTI Michel, M. CASTEL Lucien, M. CASTEX Régis, Mme CAZALET Anne-Marie, M. CAZENAVE Charles, M. CHAZEAU Jean, Mme COLLET-LEJUIF Sylvie, Mme CONTE Marie-Josée, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, Mme DARCHE Michelle, M. DAVID Jean-Louis, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. DOUGADOS Daniel, Mme DUBOURG-LAVROFF Sonia, Mme DUMONT Dominique, M. DUTIL Silvère, M. FEUGAS Jean-Claude, M. GOURGUES Jean-Pierre, M. GRANET Michel, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. HOURCQ Robert, M. HURMIC Pierre, Mme ISTE Michèle, M. JAULT Daniel, Mme JORDA-DEDIEU Carole, M. JOUVE Serge, Mme KEISER Anne-Marie, Mme LIMOUZIN Michèle, M. LOTHaire Pierre, M. MANGON Jacques, M. MANSENCAL Alain, M. MAURIN Vincent, M. MERCHERZ Jean, M. MILLET Thierry, M. MONCASSIN Alain, Mme MOULIN-BOUDARD Martine, M. MOULINIER Maxime, M. NEUVILLE Michel, Mme NOEL Marie-Claude, M. POIGNONEC Michel, M. PONS Henri, M. QUERON Robert, Mme RAFFARD Florence, M. REBIERE André, M. RESPAUD Jacques, M. SARRAT Didier, M. SEGUREL Jean-Pierre, M. SIMON Patrick, M. TAVART Jean-Michel, Mme TOUTON Elisabeth, Mme VIGNE Elisabeth, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. ANZIANI Alain à M. SAINTE-MARIE Michel
M. BRANA Pierre à M. DOUGADOS Daniel
M. CANIVENC René à M. QUERON Robert
Mme. CASTANET Anne à M. CASTEX Régis
M. CAZABONNE Didier à M. CAZABONNE Alain
M. CORDOBA Aimé à M. GUICHARD Max
M. DANE Michel à Mme. NOEL Marie-Claude
Mme. DELAUNAY Michèle à Mme. CARTRON Françoise
M. DELAUX Stéphan à Mme. BRACQ Mireille
Mme. DESSERTINE Laurence à Mme. VIGNE Elisabeth
M. DUCHENE Michel à M. SIMON Patrick
Mme. FAORO Michèle à M. MONCASSIN Alain
M. FAVROUL Jean-Pierre à M. DUCASSOU Dominique
M. FAYET Guy à M. BANNEL Jean-Didier
M. FERILLOT Michel à M. BAUDRY Claude

M. FLORIAN Nicolas à M. POIGNONEC Michel jusqu'à 10 H 45
M. GUICHOUX Jacques à M. GUILLEMOTEAU Patrick
M. HERITIE Michel à M. HOUDEBERT Henri
M. JUNCA Bernard à M. BOBET Patrick
M. LAMAISON Serge à M. LABISTE Bernard
M. MAMERE Noël à M. HURMIC Pierre
M. MANGON Jacques à M. MERCHEZ Jean jusqu'à 11 H 00
M. MILLET Thierry à M. BELLOC Alain jusqu'à 10 H 30
Mme. PALVADEAU Chrystèle à Mme. TOUTON Elisabeth
Mme. PARCELIER Muriel à Mme. CARLE DE LA FAILLE Marie Claude
Mme. PUJO Colette à Mme. DARCHE Michelle
M. QUANCARD Joël à M. CASTEL Lucien
M. REDON Michel à M. RESPAUD Jacques
M. SEUROT Bernard à M. REBIERE André
M. VALADE Jacques à M. MARTIN Hugues

LA SEANCE EST OUVERTE

Syndicat intercommunal des jalles, de Lande à Garonne - 8e programme de travaux - Opération n°2 - Participation de la Communauté urbaine de Bordeaux - Convention - Autorisation - Décision

Monsieur TURON présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Par délibération n°2004/0962, la Communauté urbaine de Bordeaux a décidé de participer financièrement au 8^e programme de travaux (2004-2008) du syndicat intercommunal des jalles, de Lande à Garonne (SIJALAG). La participation communautaire a été fixée à 32 % du montant prévisionnel H.T. des travaux, conformément à la délibération du Conseil de Communauté n°84/364 en date du 28 mai 1984.

Pour chaque opération du programme, une convention d'application doit être signée entre le syndicat et la Communauté urbaine de Bordeaux, afin de définir les modalités pratiques de mise en œuvre de la participation communautaire.

La présente délibération a donc pour objet la signature de la deuxième convention à intervenir sur ce programme de travaux : opération n° 2 – Reprofilage de la digue sud d'Eysines de Cantinolle au Moulin Blanc.

Description de l'opération n°2

Les études hydrauliques d'avril et septembre 1997 (Schéma de protection contre les crues de la Jalle de Blanquefort, SOGELERG-SOGREAH ; Etude intégrée du bassin versant de la Jalle, Cabinet ECTARE-ECCTA) ont préconisé le recul de la digue sud de la Jalle de Blanquefort entre Cantinolle à Eysines et les Quatre-Ponts à Bruges, afin d'abaisser les niveaux de crue et de faciliter l'accès aux berges. Par ailleurs, la digue est en mauvais état et ne présente plus de garanties de stabilité suffisante. En conséquence, le syndicat a décidé de programmer ces travaux en trois phases et a lancé une consultation pour la réalisation de la première phase des travaux, sur le linéaire compris entre Cantinolle et Moulin Blanc.

Cette consultation a permis au syndicat de retenir l'entreprise SUREAU pour la réalisation de ce chantier (voir délibération du comité syndical du 21 décembre 2004 en annexe) pour un montant de 103 956,60 € H.T. D'autre part, le syndicat avait retenu en 2002 la Direction Départementale de l'Equipement de la Gironde comme maître d'œuvre, le montant de la

rémunération s'élevant à 9146,25 € H.T. Le montant total de l'opération incluant travaux et rémunération de la maîtrise d'œuvre est donc de 113 102,85 € H.T.

Sur la base d'un taux de participation communautaire de 32 % du montant prévisionnel H.T., le montant de cette participation est fixé à 36 192,91 €.

Le montant de la participation communautaire telle que définie ci-dessus, correspond à une estimation du coût de l'opération. Par conséquent, toute augmentation de l'enveloppe devra nécessairement faire l'objet d'un accord préalable de la Communauté urbaine de Bordeaux pouvant donner lieu le cas échéant à la passation d'un avenant à la convention annexée à la présente délibération.

Le projet de convention ci-annexé fixe les conditions dans lesquelles la participation financière de la Communauté urbaine de Bordeaux à cette opération n°2 sera versée.

La dépense sera imputée au budget principal de l'exercice 2005, sur les crédits inscrits Chapitre 65, Article 65755, Fonction 8310, CRB O200, Programme PE03.

Aussi, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- autoriser Monsieur le Président de la Communauté urbaine de Bordeaux à signer la convention ci-annexée, à intervenir avec le syndicat intercommunal des Jalles de Lande à Garonne (SIJALAG),
- décider le versement du montant de la participation de la Communauté urbaine de Bordeaux, à l'opération n°2 du 8^{ème} programme du syndicat intercommunal des Jalles de Lande à Garonne, à hauteur de 36 192,91 €.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 22 avril 2005,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

REÇU EN
PRÉFECTURE LE
17 MAI 2005

M. JEAN-PIERRE TURON

